

## MOYENS DE CONTRAINTE

### Moyens inadmissibles

Cette liste n'est pas exhaustive

---

#### Maltraitements physiques

CONTENTION	ATTITUDES NEGATIVES
<ul style="list-style-type: none"> <li>* <u>dans le lit</u> attaches aux 4 membres</li> <li>* <u>sur le fauteuil</u> sabots sous les pieds de la chaise</li> <li>* <u>portes fermées</u> personnes enfermées dans les toilettes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* brusqueries</li> <li>* soins en série (doucheuse, piqueuse, raseuse, animatrice) (bain selon le principe du tunnel de lavage)</li> <li>* formation inadéquate du personnel auxiliaire et infirmier</li> </ul>
ABANDON	PRIVATION
<ul style="list-style-type: none"> <li>* dans les selles</li> <li>* dans l'urine</li> <li>* abandon thérapeutique</li> <li>* non-communication des symptômes au médecin pour éviter un traitement fastidieux</li> <li>* absence d'antalgie suffisante</li> <li>* administration systématique de placebo</li> <li>* refus d'hospitaliser par crainte de mauvaise réputation du home</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* de la potence</li> <li>* de la radio</li> <li>* de la TV</li> <li>* de sortie</li> <li>* manque volontaire d'apport d'eau (pour que la personne n'aille pas aux toilettes trop souvent)</li> <li>* de repas parce que le pensionnaire « mange comme un cochon »</li> </ul>
MANQUE DE TEMPS, DE MOYENS	VIOLENCES
<ul style="list-style-type: none"> <li>* bâcler les soins</li> <li>* omission de soins planifiés</li> <li>* <u>manque</u> de matériel de locaux de personnel</li> <li>* économie de savon, de linges, de draps</li> <li>* absence de locaux fumeurs et non-fumeurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* acharnement thérapeutique</li> <li>* sédation pour tasser le patient <u>en vue</u> de confort des soignants</li> <li>* introduction de suppositoires en position debout contre le gré du patient</li> <li>* gavage</li> <li>* pression sur le maxillaire inférieur en vue de passer un médicament ou de la nourriture</li> <li>* ouverture de la bouche avec un instrument (cuillère, fourchette, pince, ...)</li> <li>* utilisation de la force physique des soignants contre la personne âgée</li> <li>* douches froides ou bouillantes</li> </ul>

---

*Etabli par le groupe de travail concernant les mesures de contrainte : représentants du service du médecin cantonal, ASI, AFIPA, école du personnel soignant, infirmiers ICUS de Marsens)*

Fribourg, 24 mars 1998

---

## Maltraitements psychologiques

---

### ABUS DE POUVOIR

---

- \* menaces et/ou récompenses
- \* chantage
- \* cris des soignants
- \* mensonges
- \* humiliation
- \* manque de respect
- \* isolement
- \* insultes
- \* privations  
de plaisir (café, fumée, sortie, vin, ...)
- d'information sur les soins, les traitements, les possibilités institutionnelles
- de la liberté de pratiques religieuses
- d'accomplir des rites de deuil

### INCOMPETENCES

---

- \* mauvais accueil
- \* rotation quotidienne du personnel
- \* manque  
de formation et d'encadrement des soignants
- de motivation des soignants
- \* utilisation de la TV comme effet psychotrope, pour la tranquillité des soignants (ou leur loisir !)
- \* absence  
d'écoute
- de recueil écrit des désirs des patients
- de communication sur la façon dont la personne aime à satisfaire à ses besoins
- de biographie de la personne soignée

### INFANTILISATION

---

- \* utilisation de couche systématisée, même sans incontinence
  - \* paternalisme
  - \* maternage
  - \* infantilisation, moralisation  
(« c'est pour votre bien »)
  - \* tutoiement systématique non négocié
  - \* ton inadapté, reproches
  - \* vocabulaire inadapté  
utilisation de la troisième personne du singulier (« on a fait caca »)
  - « pot, pampers, langes, cucul, biberon, sent-bon, papy, mamy, ... »
  - \* confiscation d'objets personnels
-

---

## Maltraitements sexuelles

---

### ACTIVITE SEXUELLE

- \* privation d'intimité
- \* négation de la sexualité
- \* interdits
- \* non respect des habitudes de la personne âgée
- \* mépris des désirs sexuels

---

### AFFECTIVITE

- \* absence d'intimité
- \* absence d'écoute
- \* réduction des rôles sociaux
- \* manque d'amour, d'humanité

---

## Maltraitements sociales

---

### MANQUES DE MOYENS

- \* manque d'espaces conviviaux
- \* manque d'espaces intimes
- \* structures contraignantes :  
chambres à 2-3-4 lits, couleur des murs, ascenseur inadapté, escaliers trop raides, architecture mal-adaptée aux besoins des résidents et du personnel

---

### ABUS DE POUVOIR

- \* suppressions  
de la possibilité de remplir un rôle social  
des visites  
des portes des toilettes
- \* interdictions  
de fumer  
de boire du vin
- impositions  
des horaires et habitudes institutionnels non conformes aux normes de la société  
(repas, coucher, lever, ...)  
du bruit par les soignants : TV, radio  
de l'orientation des fauteuils (direction télévision)  
du choix des vêtements, de rester en pyjama  
d'animations inadaptées, collectives  
du lieu où est placée la personne durant la journée (toutes au séjour, sinon on ne sait pas trop ce qu'elle font)  
entrée dans les chambre sans frapper à la porte
- \* pressions  
sur la personne âgée  
sur sa famille
- \* privation d'objets personnels (sous clef)
- \* argent de poche confisqué
- \* « petits trains » avec les patients déments (grasping)
- \* isolement de la personne pour les repas
- \* maintien des pensionnaires « sous stress » pour garder le pouvoir et gagner du temps

---

*Etabli par le groupe de travail concernant les mesures de contrainte : représentants du service du médecin cantonal, ASI, AFIPA, école du personnel soignant, infirmiers ICUS de Marsens)*

